

Malaise dans le soutien
à la parentalité

PARMI LES OUVRAGES DE GÉRARD NEYRAND

Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale (avec Sahra Mekboul), érès, 2014.

Le livre blanc de la résidence alternée. Penser la complexité (direction avec Chantal Zaouche Gaudron), érès, 2014.

Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité, érès, 2014 (1^{re} éd. 2011).

Monoparentalité précaire et femme sujet (avec Patricia Rossi), érès poche 2014 (1^{re} éd. 2004).

L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, Puf, 2011 (1^{re} éd. 2000).

Le dialogue familial. Un idéal précaire, érès, 2009.

Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales (avec Abdelhafid Hammouche, Sahra Mekboul), La Découverte, 2008.

L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée, La Découverte, 2009 (1^{re} éd. Syros, 1994).

Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance (direction), La Découverte, 2006.

PARMI LES OUVRAGES DE DANIEL COUM

Appartenance, identité et filiation. Les liens familiaux en question aux Antilles en général et en Guadeloupe en particulier (direction), L'Harmattan, 2017.

Paternités – Figures contemporaines de la fonction paternelle, EHESP, 2016.

La famille, ressource ou handicap ? (direction), érès, 2013.

Repères pour le placement familial, érès, 2010.

La famille change-t-elle ? (direction), érès, 2006.

MARIE-DOMINIQUE WILPERT A PUBLIÉ

Droit de refuge pour les femmes et les enfants. Face aux violences conjugales et sociales, érès, 2015.

Gérard Neyrand
Daniel Coum
Marie-Dominique Wilpert

Malaise dans le soutien
à la parentalité
Pour une éthique d'intervention

Avec la collaboration de Diane Khoury

 érès
The logo for Éditions érès features a stylized lowercase 'é' with a grey circular background behind it. To the right of this symbol, the word 'éditions' is written vertically in a small font, and the word 'érés' is written horizontally in a larger, bold, lowercase font.

Conception de la couverture :

Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2018

CF - ISBN PDF : 978-2-7492-5830-0

Première édition © Éditions érès 2018

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, numérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

INTRODUCTION

De la nécessité d'une réflexion

sur une éthique professionnelle de terrain

<i>Diane Khoury</i>	7
Force et difficulté de l'accompagnement.....	10
Repérer les effets des systèmes de domination.....	12
Normativité et parentalité.....	15
La question des compétences des parents	21
Questions « d'rôle de genre ».....	22
Pères et mères face aux professionnel-le-s	23

LE SOUTIEN AUX PARENTS ET LA NORMATIVITÉ

Pour sortir du parentalisme

<i>Gérard Neyrand</i>	25
Une relation dialectique historique entre la société civile et l'État	25
Culture psy et responsabilisation : la nouvelle intégration normative.....	28
Résistances à la normalisation.....	31
L'élaboration d'une politique de la parentalité.....	36

Un parentalisme à plusieurs visages.....	39
Responsabilité et compétences, un nouvel univers sémantique de gestion.....	44
La nouvelle jeunesse de la coéducation.....	49
Incertitudes normatives et divergences des conceptions de la régulation.....	52
ENTRE REPÈRES ÉDUCATIFS, VALEURS ET NORMES :	
« ATTENTION, PASSAGES DANGEREUX ! »	
<i>Marie-Dominique Wilpert</i>	55
Notre singularité se détache sur fond d'appartenance.....	58
Au cœur de la pratique, construire une éthique d'intervention.....	62
Renforcer l'éthique d'intervention envers les familles les plus vulnérables.....	67
Respecter les représentations et les appartenances des parents.....	69
Valeurs professionnelles et éthique d'intervention.....	76
Le dispositif « être parents après séparation » : entre initiative citoyenne et institutionnalisation.....	79
Promouvoir les démarches ascendantes.....	84
Affirmer une éthique de résistance au parentalisme.....	85
DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE PARENT À L'AIDE À LA PARENTALITÉ : UN ENJEU ÉTHIQUE ?	
<i>Daniel Coum</i>	89
Aider les parents : la belle affaire, mais comment ?.....	92

Quel regard sur les parents, quel discours sur l'aide à la parentalité ?.....	95
Il n'est pas facile d'être parent !.....	100
Quelles familles et quelles aides ?.....	103
Refonder la raison de la famille.....	107
De l'égalité entre les générations à la parentification de l'enfant : un risque majeur.....	111
L'enjeu de la parentalité : transmettre une limite.....	115
Aider les parents autrement.....	119
Soutenir la fonction parentale.....	126
Conclusion.....	132
BIBLIOGRAPHIE.....	133

Diane Khoury

Introduction

De la nécessité d'une réflexion sur une éthique professionnelle de terrain

À la rencontre des parents¹, à l'écoute de leurs récits, leurs intimités, leurs hésitations, leurs difficultés, leurs convictions, se dessine une diversité de façons de faire, de penser, de se positionner, de se vivre père ou mère. Qu'ont-ils en commun ? Au-delà, pour certains, de graves difficultés sociales ou d'accidents de la vie, ils partagent la même peur de mal faire, la culpabilité de ne pas « y arriver », d'être de « mauvais parents ». Ils sont en demande de soutien, de conseils, d'approbation, et parfois de prise en charge, voire d'expertise sur l'état de leurs enfants ou sur leur vie familiale... En effet miroir, en tant qu'accueillante, écoutante, accompagnante, la tâche est complexe et les interrogations profondes.

1. Dans le cadre du point écoute et de groupes de parole initiés par l'association Regards, centre ressource parentalité à Ramonville (agglomération toulousaine).

Qu'est-ce qui fait sens dans ces rencontres entre parents et professionnels ? Car avant tout, il s'agit d'une rencontre humaine, visant à permettre à « l'autre » de prendre sa place. L'autre, le parent, c'est celui qui est amené à faire un chemin que nous, professionnel-le-s, ne pouvons pas faire pour lui. Il s'agit bien là d'une rencontre intersubjective. La/le professionnel-le est pris-e dans un engagement où se mêlent conscient et inconscient, théorie et pratique.

Comment éviter d'interpréter les situations rencontrées et de formuler des conseils ou des solutions « prêt-à-porter » ? Car certains parents octroient un pouvoir sans limite : celui de l'expert, celui qui saurait ce qui est bon pour tous et donc pour eux et leur enfant.

Comment donc se positionner ? Plus généralement, comment se définit l'approche professionnelle dans l'action sociale au sens large ?

Car la/le professionnel-le est un-e praticien-ne qui peut être défini-e comme un-e clinicien-ne du social. Quel que soit son champ, là où s'entremêlent théorie et pratique, savoirs et relations, il/elle est en effet à l'écoute et dans une relation singulière avec un groupe ou une personne, à l'image du médecin au chevet de son patient et en interaction avec lui : « La démarche clinique n'appartient pas à une seule discipline ni n'est un terrain spécifique, c'est une approche qui vise un changement, se tient dans la singularité, n'a pas peur du risque et de la complexité, et coproduit un sens de ce qui se passe. Elle se caractérise par : une nécessaire implication ; un travail sur la juste distance ; une rencontre intersubjective entre des êtres humains qui ne sont pas dans la même position ; la complexité

du vivant et le mélange imparable du psychique et du social². » Nous voilà au cœur de la complexité du travail d'accompagnement.

Du côté du professionnel-le, l'engagement se situe dans un dispositif, un cadre et une relation marqués par le fait qu'ils visent à l'émancipation de la personne. Elle est libre de décider de son besoin de soutien et de la durée de cet accompagnement.

Interroger les questions de distance et de demande, c'est aussi renvoyer à la dépendance ; dépendance de la personne, car elle est en difficulté, en demande, dans une situation de fragilité, mais aussi dépendance du professionnel-le, en premier lieu, aux publics. Car c'est une condition première et universelle : sans public point de praticien des actions éducatives, sociales et sanitaires. En parallèle, les professionnels se trouvent en tension entre une pression de résultat, une réduction de moyens (du fait de la managérisation³ du social), les difficultés croissantes liées à la précarisation des individus, ainsi que leurs propres projections sur les situations et les personnes rencontrées. Ces projections sont influencées tant par les représentations personnelles et professionnelles, les valeurs sociales⁴, les idéaux, que par les constructions psychiques propres à chacun-e, dans une histoire et une société données. Et dans cette complexité, se rajoutent les influences des représentations sociales

2. M. Cifali, « Démarche clinique, formation et écriture », dans *Réfléchir sur la pratique, un levier pour la formation professionnelle des enseignants*, Bruxelles, De Boeck, 2001.

3. G. Neyrand, *Soutenir et contrôler les parents, Le dispositif de parentalité*, Toulouse, érès, 2011.

4. Les valeurs sociales désignent les attributs et les perceptions qu'un individu partage avec ses groupes sociaux d'appartenance.

véhiculées de manière explicite ou induite, dans et par les structures employeuses, qu'elles soient privées ou publiques. Comment dans ces conditions ne pas projeter, ne pas juger, ne pas évaluer l'autre, en particulier au travers d'un système de valeurs ?

C'est bien l'éthique qui est convoquée en réponse à ces différentes mises en tension. Une éthique de l'intervention, celle qui va garantir la liberté de l'autre, de ses réflexions, de la compréhension de sa situation, de ses tâtonnements, de ses allers-retours, de ses valeurs, de ses choix...

FORCE ET DIFFICULTÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagner, c'est aller avec, dans le cheminement de l'autre, être la « sécurité » qui lui permet l'expression. Dans cette position particulière la question de l'altérité est cruciale, elle induit la reconnaissance de la distinction de l'autre, de sa singularité, de ses différences (sociales, culturelles, etc.), de sa lecture du monde.

Dans un contexte de difficulté, voire de souffrance, où se mêlent psychique, social et économique, l'accompagnateur apparaît comme médiateur, tiers extérieur, support réflexif permettant à l'autre d'accéder à sa propre compréhension de ce qui se passe pour elle-lui. S'il y a coproduction de sens, il s'agit d'un sens qui lui permet de s'orienter, de prendre sa place. Il ne s'agit pas de transformer l'autre mais de lui permettre de quitter des positions douloureuses ou difficiles qu'il a construites pour se préserver. Quel que soit le niveau de détresse, de souffrance ou de pathologie, cet autre est une personne en évolution, digne

de confiance, avec un potentiel qui lui est propre et en capacité de changement. L'appréhender comme une victime serait la réduire et la couper de ses propres réflexions, de son cheminement.

Cela nécessite d'être curieux de l'autre, intéressé par elle-lui. Dans la rencontre la/le professionnel-le apporte sa présence physique mais aussi sa manière d'être, son intérêt pour l'autre, la reconnaissance de sa singularité. Des savoirs, des connaissances sont attendus et mobilisés par l'accompagnant. Car il détient beaucoup de connaissances sur le fonctionnement social, les institutions, la législation, les codes sociaux, etc. Il est aussi porteur de savoirs théoriques issus des sciences humaines ou sociales, qui, constitués par différents courants, dans des historicités situées, alimentent des discours parfois contradictoires.

Dans son propos sur les repères professionnels, Marie-Dominique Wilpert développe cette question des savoirs. Elle relève qu'il existe des savoirs relatifs imprégnés de normes discriminantes, qui sont pourtant parfois institués en vérité et transmis comme tels, y compris dans les formations aux métiers du social. Elle démontre en quoi ils agissent dans la perception que les professionnel-le-s ont des parents qu'ils-elles accueillent. Ces savoirs, précisément, peuvent étayer les inflexions « parentalistes » décrites par Gérard Neyrand. Dans son texte, il pointe les déclinaisons des risques liés au parentalisme, à même de pervertir à son insu le positionnement professionnel. Dans la même perspective, Daniel Coum rappelle comment « le renoncement à la transcendance d'un savoir – celui de l'expert – au profit de l'immanence d'une responsabilité partagée dans l'élaboration de nouveaux repères »

anime l'esprit fondateur des Réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents (REAAP), et participe à cette redéfinition du soutien à la parentalité et des nouvelles postures qui en découlent, renvoyant ainsi à l'importance de se départir d'un statut d'expert (celui qui sait pour l'autre, qui diagnostique) pour trouver une position de rencontre chargée d'une réciprocité.

Ainsi que le formule Marie-Dominique Wilpert, nous ne sommes pas des professionnel-le-s « hors sol » face à des parents « hors sol ». « Nous sommes “de pleine terre”, à la fois ancrés et en mouvement, en marche, au cœur d'une société historiquement et politiquement située. »

Façonnés par nos parcours, nos appartenances, nos contextes sociaux et économiques, nous, professionnel-le-s comme parents, sommes traversés par différentes influences normatives et soumis à des systèmes de domination, de classe, de genre, de race⁵.

REPÉRER LES EFFETS DES SYSTÈMES DE DOMINATION

Dans nos racines largement inconscientes, est inscrite l'infériorité des femmes, des enfants, des Noirs, des pauvres, des immigrés, etc. Certes, les droits des femmes ont évolué. Dans leurs textes, les lois ne sont plus discriminantes. Cela n'est pas forcément le cas de toutes les pratiques de justice. N'oublions pas que la puissance paternelle n'a été évacuée du jargon juridique qu'en 1970 au profit de l'autorité parentale. Il y a encore cinquante et un ans, pour ouvrir un compte

5. Même si la notion de race n'a pas de contenu scientifique, elle reste opératoire dans les représentations sociales.

en banque comme pour travailler, il fallait aux femmes une autorisation écrite du mari (abrogation en 1966). Même si la loi est par essence conservatrice, elle donne le reflet des normes en vigueur. Le père, puis le mari « chef de famille » dirigeant femme et enfant a été la règle durant des centaines d'années, et l'est encore dans de grandes parties du monde. Ainsi filles, garçons, femmes et hommes sont éduqués depuis des générations en référence à ce modèle. Comment tous les effets et les représentations induites depuis plus de deux millénaires par cette construction pourraient-ils disparaître en un demi-siècle ? En moins de trois générations, on se serait débarrassés du patriarcat, de son principe et de ses effets dans les relations, l'organisation et les pratiques sociales ?

De même, d'autres formes de discrimination sont encore vivaces, dont certaines sont entretenues par différents courants politiques, telles celles qui frappent les personnes issues de l'immigration, en particulier, des pays anciennement colonisés. L'histoire a tendance à occulter que les expositions coloniales, qui ont eu cours de 1870 à 1931, donnaient lieu à des « exhibitions ethnologiques » ou « villages nègres ou indigènes », sous la forme de zoos humains⁶. C'est ainsi que des millions de Français sont allés à la rencontre de l'Autre, ces « autres » étant mis en scène et observables dans des cages. Au-delà de la création d'un imaginaire collectif, ces exhibitions ont renforcé la théorisation de « la hiérarchie des races ». Elles constituent les racines d'un inconscient collectif dont les ramifications

6. N. Bancel, G. Boëtsch, É. Deroo, S. Lemaire, P. Blanchard, *Zoos humains et exhibitions coloniales, 150 ans d'inventions de l'Autre*, Paris, La Découverte, 2011.

prendront différentes formes au cours du XX^e puis du XXI^e siècle.

Récemment, les débats récurrents sur la déchéance de nationalité ont ravivé la question des traitements inégalitaires en fonction des origines. Ils frappent au cœur la notion de nationalité, qui définit à la fois l'appartenance, la citoyenneté, les droits et la notion d'étranger : celui qui n'a pas la même nationalité. L'idéal républicain d'égalité citoyenne serait donc mis à mal par la création de catégories de « sous-citoyens » à qui pourrait être retirée la nationalité. L'état de citoyen en se démultipliant induirait une hiérarchie de statut et une augmentation des discriminations. Le simple effet d'annonce fragilise les 3,3 millions de binationaux habitant sur le territoire, les 3,7 millions de résidents étrangers et a fortiori les demandeurs d'asile ou de séjour.

Tout cela participe au renforcement, dans l'imaginaire social, des représentations stigmatisantes de l'Autre, l'étranger, l'immigré. Il est d'ailleurs à noter que les mots immigré et français peuvent se cumuler puisque immigré induit une origine, et français un statut. Cependant, le premier se dilue au bout de deux générations pour les immigrés issus d'Europe, alors qu'il perdure au fil des générations pour ceux dont les origines, même lointaines, viennent d'Afrique (Maghreb compris) ou des « pays en voie de développement ».

Ainsi, malgré l'inflexion à l'égalité femme-homme et les dispositifs de lutte contre les discriminations, nous sommes imprégnés de représentations dévalorisantes envers différents groupes sociaux, représentations qui se nourrissent de normes sociales plus ou

moins implicites et disqualifient des catégories de population.

En effet, une norme sociale décrit un périmètre admissible des pratiques sociales, et par là même exclut celles qui n'y entrent pas. Par exemple, les normes relatives à la légitimité de la sexualité ont évolué, dans un premier temps, d'une pratique limitée au mariage à une pratique basée sur le consentement⁷, puis de l'hétérosexualité à la diversité sexuelle : dépénalisation puis dépathologisation de l'homosexualité, qui n'est plus considérée comme un délit dans la loi française depuis 1982, et retirée des pathologies du DSM⁸ en 1987.

Tous ces éléments traversent les travailleurs sociaux et impactent leurs représentations des publics qu'ils accueillent. De multiples influences qui agissent sur les relations entre parents et professionnel-le-s demandent donc à être déconstruites. Dans un premier temps, il s'agit de les repérer tant nous en sommes imprégnés, et ce par différents canaux. C'est ici que le travail d'analyse des pratiques, tel que le décrit Marie-Dominique Wilpert, prend tout son sens.

NORMATIVITÉ ET PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité, en s'institutionnalisant il y a une trentaine d'années a engagé une

7. Voir M. Foucault, *Histoire de la sexualité*, 3 volumes, Paris, Gallimard, 1976 et 1984, et G. Neyrand, *Société « de consommation » et sexualité. Stratégies de pouvoir et logiques sociales*, thèse de troisième cycle, Université de Provence, 1979.

8. DSM, *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*. Dans ce manuel de diagnostic des troubles mentaux, sont répertoriées des pathologies en fonction de différents symptômes.

pluralité d'acteurs : institutions, associations, professionnel-le-s de l'action sociale, éducative, médico-psychologique... et de financeurs : État, collectivités locales, organismes de protection sociale (CAF, MSA, etc.), fondations privées..., qui, chacun à son niveau, donnent des orientations, des mesures, une diversité d'actions. Parallèlement des transformations profondes agissent sur les fonctionnements familiaux et induisent une diversité de conceptions, de repères éducatifs et de représentations sociales de la famille, dans une société en mouvement, dans un contexte de grande précarisation économique et sociale. Pris dans la tourmente, les parents, face aux pressions, sont en tension entre une grande fragilisation et la nécessité de développer leurs propres stratégies éducatives. L'enjeu est de taille.

Face à cette situation, les propositions de soutien foisonnent. L'éventail est large à l'adresse des parents, du coaching⁹ à l'accompagnement par des intervenants sociaux, en passant par le conseil parental (magazines, publications, sites Internet, etc.) et les émissions de télé-réalité.

« Au-delà de l'enjeu juridique et de l'importance des lois qui régissent et encadrent la famille, l'enjeu est ici normatif, au sens où l'entendait Foucault dans son analyse du bio-pouvoir, c'est-à-dire passer d'une opposition simple entre "obéissance" et "désobéissance" au jeu des "distributions" autour d'une norme

9. Le coaching professionnel se définit comme une relation suivie et contractualisée dans une période définie, qui permet au client d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans sa vie personnelle. À travers le processus de coaching, le client approfondit ses connaissances et améliore ses performances.

[et] déplacer le regard de la coercition directe à la régulation¹⁰. »

Les « nouvelles politiques » de la famille institutionnalisées dans les années 1930, au-delà de favoriser le renouvellement des générations, ont eu pour objectif de perpétuer un modèle familial fondé sur le mariage. L'État privilégiait un modèle : une famille stable d'au moins trois enfants où la mère reste au foyer (« Madame aux petits soins ») et le père exerce une activité salariée (« Monsieur gagne-pain »). Ce modèle renforçait les places assignées aux hommes et aux femmes, ainsi pensées comme complémentaires. Face aux transformations sociales, l'État a dû modifier ses positions et se présente aujourd'hui comme un arbitre qui accompagne les évolutions de la société tout en intervenant au nom de la protection de l'enfance.

D'autre part, la famille, positionnée comme agent et relais de l'ordre social¹¹, est missionnée pour construire des citoyens. Les parents ont donc pour mandat de rendre à la société un adulte en capacité de s'intégrer à la société à laquelle il appartient. Or, un des paradoxes profonds (et très actuel) de la société française réside dans la relation entre une diversité réelle de ses habitants et la représentation dominante selon laquelle il existerait une identité collective unique et non plurielle. Des courants politiques renvoient ainsi l'image d'une société constituée par une sédimentation de populations issues de différentes vagues

10. C. Martin (sous la direction de), « *Être un bon parent* » une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, p. 11-12.

11. G. Neyrand, « Le soutien aux parents et la normativité. Pour sortir du parentalisme », dans le présent ouvrage.

d'immigration, incorporables dans ce modèle français par un processus d'assimilation.

Les mots sont importants en matière d'immigration. Trois termes sont employés : assimilation, intégration et insertion. Ils renvoient à des modalités différentes d'entrée dans la « communauté française ».

« Assimiler une minorité à un groupe social consiste à lui faire prendre les caractères de celui-ci », indique le *Larousse*. Le but recherché est d'homogénéiser les populations pour en effacer les particularismes. L'assimilation induirait l'obligation de se départir de toute identité originelle pour se fondre dans la société d'accueil. « Dans l'assimilation, on demande aux immigrés de se comporter en tous points pareillement que ceux que l'on appelle "Français". C'est une vraie "injonction"¹². » Ce concept d'assimilation est apparu avec les Lumières, autour des colonies et des missions « civilisatrices ». Il a été fortement remis en cause dans les années 1960-1970 au profit de celui d'« intégration ». Il ressurgit, dans le débat public des années Sarkozy (lorsqu'il fut ministre de l'Intérieur puis président). Au cours de ces mêmes années, apparaissent des discours et des mesures aux inflexions sécuritaires, ciblant en premier lieu les familles et les enfants d'immigrés : prédiction d'une délinquance future des enfants de moins de 3 ans, stage de parentalité pour certains parents¹³, etc. On comprend mieux l'appréhension et l'inquiétude de ces catégories de parents face aux professionnel-le-s.

12. Pap Ndiaye, historien et maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), *Le Monde*, 20 décembre 2010.

13. G. Neyrand, *Soutenir et contrôler les parents*, *op. cit.*

« L'intégration exprime davantage une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté, n'interdisent pas le maintien des différences¹⁴. »

Dans notre pays, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes ont été assignées à leur rôle de gardienne du foyer et d'éducatrice des enfants, malgré un travail généralement ni reconnu ni payé pour les femmes des classes populaires. Des hygiénistes du XIX^e siècle jusqu'à la PMI, créée en 1945, les organismes sanitaires ont enseigné aux mères les « bons soins » à apporter aux enfants. Les maisons de charité, les bonnes œuvres dirigées par les dames patronnesses ou les églises, les ont « moralisées » en leur inculquant leurs devoirs et leurs places de mère et d'épouse...

Aujourd'hui, la modernité de la famille se caractériserait par une émancipation individuelle et une liberté de ses membres. C'est désormais sur les femmes issues de l'immigration que va s'exercer une nouvelle pression normative : celle de la modernité puisque, selon certaines représentations dominantes, les immigrés auraient un fonctionnement archaïque, trop patriarcal, asservissant les femmes. Les filles sont invitées à s'émanciper de leur père et de leurs frères, et les femmes, de leur mari. « Ainsi, la femme devenue mère serait le vecteur de cette émancipation. Il lui est

14. L. Van Eeckhout, *L'immigration*, Paris, Odile Jacob, coll. « Débat public », 2006.